SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN

CONSULTATION

2022

INSTALLATION DE FILETS DE COLLECTE DES MACRODECHETS EN SORTIE DE RESEAUX D'EAUX PLUVIALES

Date limite de dépôt : lundi 22 août 2022 à 14h00.

Devis à établir à : Syndicat de bassin de l'Elorn
Ecopôle – Guern ar piquet
29 460 Daoulas

Maître d'ouvrage : Syndicat de bassin de l'Elorn

Contact technique : Stéfanie ISOARD – stefanie.isoard@bassin-elorn.fr
02 98 25 93 51 / 06 01 22 26 07

Juillet 2022

Structure candidate : ……

SOMMAIRE

I. Contexte

II. Nature de l'intervention

III. Localisation de la zone d'intervention

IV. Détails des prestations

V. Calendrier de réalisation

VI. Présentation des réponses par les candidats

VII. Jugement des offres

ANNEXE

Bordereau des prix unitaires

I. Contexte

Le Syndicat de bassin de l'Elorn est un Etablissement Public Territorial de Bassin. Il met en œuvre des actions de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, et assure des missions en faveur des milieux naturels et de la biodiversité, sur son territoire.

Le Syndicat est animateur du site Natura 2000 « Rivière Elorn » dont le DOCOB a été approuvé par arrêté préfectoral en mars 2011. Dans le cadre de l'animation du site, le Syndicat a mis en place un contrat Natura 2000 de ramassage et de tri des macro-déchets suivant le protocole OSPAR/DCSMM* sur 1 000 mètres de berge de l'Elorn sur la commune de Loperhet en 2019.

Pour aller plus loin sur la thématique des macro-déchets plastiques présents sur l'Elorn, le Syndicat s'est engagé en janvier 2020 dans un programme européen INTERREG « Preventing Plastic Pollution » ayant pour objectif d'analyser plus finement les macro-déchets transitant par l'Elorn et leurs sources de contamination sur une durée de 3 ans, mais également de mettre en place un volet de communication et de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires.

La présente consultation s'intègre dans le cadre des actions programmées dans le projet INTERREG. Ce projet, approuvé par le Programme France (Manche) Angleterre, bénéficie de financement via le Fonds Européen de Développement Régional.

A noter qu'au cours de ce projet INTERREG « Preventing Plastic Pollution », le Syndicat de bassin versant de l'Elorn a déjà installé 6 filets de rétention entre 2020 et 2022. Tous les filets ont déjà été relevés 2 fois.

II. Nature de l'intervention

La présente consultation concerne la conception, la fourniture et la pose de filets de rétention des macro-déchets plastiques sur **1 ou 2 exutoire(s)** de réseaux d'eaux pluviales sur les communes de La Forest-Landerneau et/ou de La Roche-Maurice (département du Finistère).

Le présent cahier des charges détaille les caractéristiques des deux sites d'installation envisagés. Un **prix global pour les deux filets ainsi que deux prix individuels sont demandés**. En fonction des propositions tarifaires, le Syndicat de bassin de l'Elorn choisira de commander l'ensemble des filets ou uniquement l'un des deux.

III. Localisation de la zone d'intervention

La collecte en sorties d'eaux pluviales est prévue sur les communes de La Forest-Landerneau et/ou de La Roche-Maurice, situées sur le cours de la rivière Elorn.

Une sortie d'eau pluviale a été repérée par commune. En totalité, ce sont donc 1 à 2 sortie(s) d'eau pluviales qui font l'objet d'un projet d'installation de filets de collecte. Elles sont numérotées sur la carte ci-après. La description des sites concernés est précisée au chapitre IV.

* *OSPAR : nom d'une convention européenne ayant pour objectif de protéger et préserver l'Atlantique du Nord-Est et ses ressources. La commission OSPAR porte un programme de suivi des macrodéchets « Marine Litter » dans le cadre de son plan d'action « déchets marins ».*

DCSMM : Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin.

IV. Détails des prestations

Il est prévu d'installer **1 ou 2 filets de rétention** des macrodéchets pour collecter les déchets d'une taille minimale de 5 mm avant tri et catégorisation selon la grille OSPAR.

Les filets installés devront être adaptés aux différentes caractéristiques des sorties pluviales concernées, et permettre leur manutention aisée pour la fixation, le décrochage et le relevage des filets, pour vidage dans des véhicules, bacs ou sacs de récupération.

Ils devront être conçus pour collecter et retenir les déchets, sans obturer la capacité hydraulique d'évacuation des réseaux d'eaux pluviales entre 2 relevages, et sur une durée totale non déterminée. Ces filets seront gérés par les services techniques des communes en question à partir de 2023.

Au maximum, 4 relevages et vidages des filets sont prévus annuellement ; cette fréquence sera adaptée aux conditions météo et aux vitesses de remplissage des filets constatées.

Les emplacements et caractéristiques des sorties pluviales retenues sur les 2 communes sont exposés ci-après ; leur choix a été fait selon les caractéristiques des activités et surfaces des impluviums collectés mais également selon leurs visibilités pour l'aspect pédagogique de ce projet. En outre, ces 2 filets de rétention viendront compléter le parc des 6 filets déjà installés dans d'autres communes traversées par l'Elorn ; à savoir Landerneau, Landivisiau et Sizun. Les filets devront être aisément manipulables pour permettre à la fois l'installation mais également l'utilisation pérenne des systèmes (accroche et enlèvement des filets plusieurs fois par an pour la collecte des déchets).

A noter que l'implantation de la sortie d'eau pluviale retenue sur la commune de La Forest-Landerneau ne permet pas un accès motorisé, à la différence de l'implantation de la sortie d'eau pluviale de La Roche-Maurice.

- **Sur la commune de <u>La Forest-Landerneau</u>, le site retenu est positionné au niveau du n°1 :**

<u>Buse (1)</u> : Coordonnées GPS : -4.3173747,48.4201335

Elle est positionnée en rive droite de l'Elorn, sur la grève du Château au sud du bourg de la commune de La Forest-Landerneau (29800).

Le site est accessible depuis la route de la grève du Château. La hauteur sous le pont qui permet de passer sous la ligne ferroviaire est de 3,7m. La grève du Château dispose d'un large parking. La buse est située à proximité immédiate de ce parking mais n'est pas directement accessible par voie motorisée. Il y a 20 à 25 mètres entre la buse et la piste carrossable (cf. Figure 1). En effet, la buse est positionnée au ras du sol, dans un milieu vaseux (mais portant) colonisé par de la spartine (cf Figure 2 et 3). L'accès aux véhicules motorisés est interdit sur le milieu, les installeurs devront donc se rendre à pied sur le site.

La buse recueille une partie des eaux pluviales de la commune. Le rejet se fait en milieu naturel, dans la rivière de l'Elorn. La rivière de l'Elorn est par ailleurs soumise à l'influence des marées. Une attention particulière devra donc être portée sur les horaires et coefficients de marées au moment de l'installation.

L'accroche du filet devra se faire autour de la buse béton d'un diamètre extérieur de 47,5 cm (diamètre intérieur 40 cm). Par ailleurs, le système d'accrochage devra être simple d'utilisation afin de permettre les manutentions de relevage/repose.

Figure 1. Buse (1). Grève du Château, La Forest-Landerneau (29 800) – ©SBE/2022

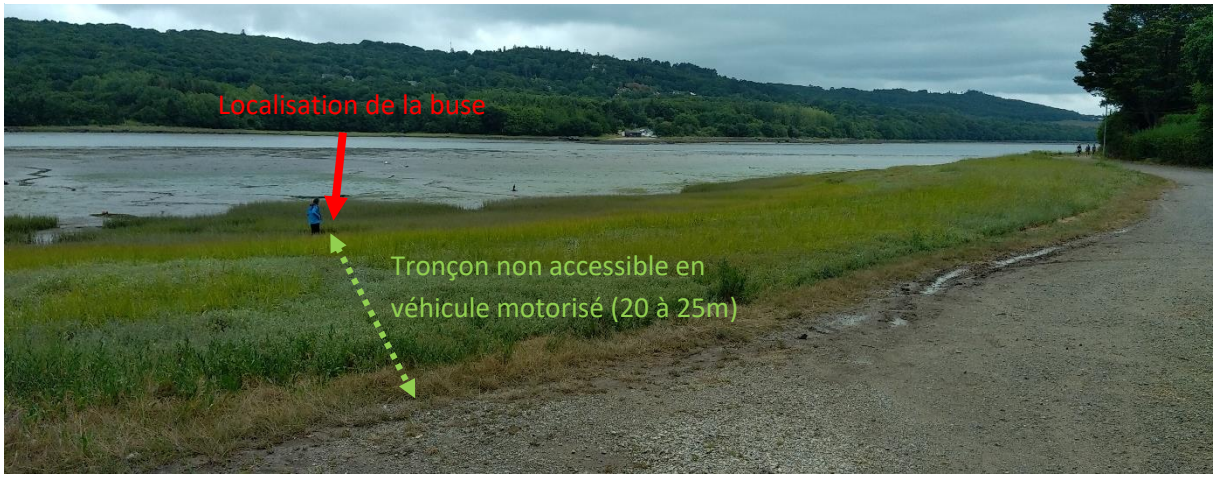

Figure 2. Buse (1). Grève du Château, La Forest-Landerneau (29 800) – ©SBE/2022

Figure 3. Buse (1). Grève du Château, La Forest-Landerneau (29 800) – ©SBE/2022

- **Sur la commune de <u>La Roche-Maurice</u>, le site retenu est positionné au niveau du n°2 :**

<u>Buse (2)</u> : Cordonnées GPS : 48.47442613439592, -4.20487034644091

Elle est positionnée en rive gauche de l'Elorn, juste au-dessous du pont de l'Elorn, au nord du bourg de la commune de La Roche-Maurice (29800).

Le site est accessible depuis la route du Château, à l'aplomb du pont (cf. Figure 4 à 7). La route est relativement large et dispose d'un petit bas-côté.

La buse recueille une partie des eaux pluviales de la commune pour un rejet direct en rivière. La rivière à cet endroit est large d'environ 15 mètres et peut-être soumise à des hauteurs d'eau plus importantes. Une attention particulière devra donc être portée sur les hauteurs d'eau au moment de l'installation. La buse est accessible par échelle par période de basse eau (bas de la buse à environ 2 m du sol).

L'accroche du filet devra se faire autour de la buse béton d'un diamètre extérieur de 71 cm (diamètre intérieur 60 cm). Par ailleurs, le système d'accrochage devra être simple d'utilisation afin de permettre les manutentions de relevage/repose.

Figure 4. Buse (2). Pont de l'Elorn, La Roche-Maurice (29 800) – ©SBE/2022

Figure 5. Buse (2). Pont de l'Elorn, La Roche-Maurice (29 800) – ©SBE/2022

Figure 6 et 7. Buse (2). Pont de l'Elorn, La Roche-Maurice (29 800) – ©SBE/2022

V. Calendrier de réalisation

L'installation des filets est prévue en septembre (octobre maximum), et sera fonction notamment des conditions de marée, de pluviométrie et de débits dans les rivières susceptibles d'impacter le chantier.

VI. Présentation des réponses par les candidats

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Consultation datée et signée
- Mémoire justificatif
- Bordereau des prix unitaires (en annexe)

Le mémoire justificatif devra exposer les caractéristiques détaillées des prestations proposées, en lien avec les attentes du présent cahier des charges ; en particulier, il y sera joint :

- les caractéristiques de résistance mécanique et dans le temps des matériaux proposés, ainsi que l'adéquation des maillages utilisés avec les objectifs retenus de rétention des macro-déchets et de non obturation des réseaux d'eaux pluviales ;
- les moyens utilisés pour leur installation sur site ;
- les références de missions similaires réalisées au cours des années précédentes ;
- le détail du chiffrage des prestations, site par site, permettant de faire le choix des sites à équiper.

VII. Jugement des offres

Ce jugement sera effectué en application des critères et des modalités indiquées ci-dessous :

- Références de missions similaires au cours des années précédentes pour 40%
- Adéquation de l'offre technique aux attentes du cahier des charges pour 30%
- Coût des prestations pour 30%

Au cours de l'examen des offres, des précisions et des renseignements complémentaires pourront être demandés au prestataire sur son offre.

ANNEXE

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

_____

INSTALLATION DE FILETS DE COLLECTE DES MACRODECHETS EN SORTIE DE RESEAUX D'EAUX PLUVIALES

Conception, fourniture et pose de filets de rétention des macro-déchets en sortie de réseaux d'eaux pluviales :

Désignation	Description	PU (HT)	PU (TTC)	Observation
Conception, fourniture et pose des filets sur site	Site n°1			
	Site n°2			
	Site n°1 et 2			
Frais de séjour et déplacement	Site n°1			
	Site n°2			
	Site n°1 et 2			
Autre coût (préciser si concerné)	Site n°1			
	Site n°2			
	Site n° 1 et 2			

N.B : un détail du calcul du coût des prestations pourra utilement être fourni en complément

A le

Le titulaire

(Signature et cachet),